

GROUPE DES ÉLUS MAJORITAIRES

Le débat sur l'aire de grand passage pour les gens du voyage faisant l'objet d'une "récupération politique" je me dois de préciser des points importants :

1 - Cette Loi imposant aux communes la création d'aires de grand passage a été initiée par Monsieur Besson, ministre du gouvernement Jospin et votée par la majorité socialiste au Parlement, à l'époque.

2 - En 2015, sous la présidence de Monsieur Hollande et sous le gouvernement de Monsieur Valls, premier ministre, la majorité socialiste a légiféré et imposé la création de ces aires avant le 31/12/2016. La Loi a renforcé les pouvoirs des préfets sur ce dossier.

3 - Aucun des 37 maires de la métropole n'a proposé de terrain définitif sur sa commune, même les maires socialistes ou radicaux majoritaires au conseil communautaire.

Pour éviter que les services de l'Etat impose deux aires définitives sur la métropole, les 37 maires ont décidé à l'unanimité de proposer des "aires tournantes temporaires", évitant ainsi à une seule commune d'être impactée par l'implantation d'une aire définitive.

Je pense, comme mes collègues maires, qu'il s'agit de la solution la moins pénalisante.

Certaines personnes, au contraire, proposent la création d'aires définitives..... mais loin de leur résidence principale !!!

Ainsi, les élus minoritaires proposent d'intégrer la création de cette aire définitive dans le plan local d'urbanisme (PLUi-H) sur notre commune. Sachez que je m'y oppose avec force et détermination comme la grande majorité des Quint-Fonsegrivois.

En ma qualité de maire, je suis obligé d'appliquer les lois de la République ; toutefois dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants, mon seul objectif et celui de mon équipe, dans les actions que nous menons, est de privilégier au maximum notre qualité de vie et notre environnement.

Bernard Soléra

Maire

pour le groupe des élus majoritaires

GROUPE DES ÉLUS MINORITAIRES

Dès que nous avons appris par la presse que le maire de Balma annonçait la candidature de sa commune pour la construction d'une aire métropolitaine de grand passage des gens du voyage, sur un terrain balmanais en limite du lotissement de Ribaute et de sa zone artisanale, nous nous sommes inquiétés.

Nous avons interpellé M.SOLERA lors du conseil municipal du 24/01/2017 et exigé le retrait de ce projet mais nous n'avons pas été suivis par la majorité municipale.

La mobilisation des riverains de Ribaute, particuliers et professionnels, a conduit M.SOLERA à revoir le projet et à rechercher un autre terrain qui a été présenté par infolettre.

Ce nouveau projet avec entrée sur la zone Ecoparc 2 ne nous satisfait pas car les 2/3 de sa surface sont sur le territoire de Quint-Fonsegrives et 1/3 sur le territoire de Balma à 4 km de son centre dédoublant ainsi totalement la responsabilité de la municipalité de Balma.

Seule Quint-Fonsegrives, commune de 738 ha par rapport aux 1659 ha de Balma, aurait à supporter les nuisances de l'accueil de 200 à 250 caravanes sur un réseau routier saturé et sans étude des impacts sur ses services publics.

M. Moudenc, président de Toulouse Métropole et M. Terrail-Noves n'ont donc pas tiré les leçons du projet Montredon-Gabardie lorsqu'ils proposent des aires tournantes par tirage au sort.

Alors que le problème se pose depuis 10 ans, ces aires n'ont pas été prévues dans les documents d'urbanisme. Nous croyons qu'il est encore possible de modifier le SCOT et d'intégrer au PLUi-H en réflexion les différentes aires ; nous pensons que la création de l'échangeur de la jonction Est créera des opportunités de territoire conformes aux règles du schéma départemental de l'accueil des gens du voyage.

Angel Péco,

Conseiller municipal,

pour le groupe des élus minoritaires